

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 20 JANVIER 2026 À 19 h
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jean-Claude Doiron, Terry Ing, Jacques Boucher, Louise Blanchard, Marie-Soleil Landry, Kim Légère, Florence Albert, Pierre Boudreau et Nicole Hébert

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ vingt-cinq (25) personnes dans la salle dont deux (2) journalistes, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, greffière et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2026-21

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2026-22

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2026-23

Reprise d'un dépôt sur le bureau

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, il est résolu que la demande d'un permis provisoire pour un centre d'hébergement d'urgence à l'Aéroport de la Péninsule par la CSR-PA soit reprise pour étude. Adoptée

Messieurs Georges Godin et Eugène Poirier, porte-parole des citoyens de Village Blanchard, expliquent leur décision. Ils acceptent qu'un permis provisoire pour un centre d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance à l'Aéroport de la Péninsule soit délivré à condition que le permis ne soit pas renouvelable et se termine définitivement le 30 avril 2026.

2026-24

Demande de permis provisoire
– Hébergement d’urgence –
Aéroport de la Péninsule

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau;

ATTENDU QU'une demande de permis provisoire a été déposée par la CSRPA pour opérer un centre d’hébergement d’urgence à l’Aéroport de la Péninsule;

ATTENDU QU'un centre d’hébergement d’urgence est un lieu temporaire, sécuritaire et supervisé avec la présence de services de sécurité et d’intervenant;

ATTENDU QUE le centre sera ouvert de nuit durant la période hivernale, soit au plus tard le 30 avril 2026, de 20 h à 8 h lorsque les températures descendent sous les -10°C;

ATTENDU QUE la capacité maximale du centre est de six (6) personnes à la fois;

IL EST RÉSOLU QUE la Ville appuie la demande de la CSRPA pour l’obtention d’un permis provisoire pour l’opération d’un centre d’hébergement d’urgence dans les locaux de l’Aéroport de la Péninsule jusqu’au 30 avril 2026 seulement; cette permission se terminant définitivement à cette date et sera non renouvelable. Par ailleurs, la Ville de Caraquet comprend, qu’advenant que la situation devienne illégale suite à l’échéance du permis provisoire, à l’échec d’un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d’entreprendre les procédures légales nécessaires au respect de ses règlements, et ce, à ses propres frais. Adoptée

2026-25

Entente de principes –
Convention collective

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d’accepter l’entente de principe de la convention collective de la section locale 5495 du SCFP telle que présentée et que cette dernière soit en vigueur du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029. Adoptée

2026-26

Demande d’autorisation pour
une habitation – Sud de la rue
Landry (NID 20467841)

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la propriétaire du terrain portant le numéro d’identification (NID 20467841) en vertu de l’article 110 de l’arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur l’accès privé sans nom situé au sud de la rue Landry;

ATTENDU QUE la décision du Conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé sans nom, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé; tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20467841, sur l'accès privé sans nom situé au sud de la rue Landry. Adoptée

2026-27

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2026-28

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossiers

2026-29


Présentation et intervention du public

Aucune présentation et intervention du public

2026-30

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 50.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, GREFFIÈRE